

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 83 (1957)
Heft: 6

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Extrait du rapport du jury

Le jury a tenu trois séances les 21 décembre 1956, 8 et 16 janvier 1957, à l'Hôtel de Ville d'Yverdon.

Dix-sept projets sont rentrés dans le délai fixé.

Au premier tour, trois projets sont éliminés pour insuffisance générale.

Le jury poursuit ensuite son examen sur la base des critères suivants :

1. Composition générale du quartier considéré. — Volumes dans l'espace. — Zone scolaire. — Zone de résidence.
2. Implantation et orientation des bâtiments, singulièrement en ce qui concerne le groupe scolaire.
3. Accès, circulations, entrées et dégagements. — Administration et bâtiment des classes. — Ateliers (achèvement). — Espaces libres.
4. Distribution, groupement et relation des locaux.
5. Architecture.
6. Cube des bâtiments.

Cinq projets sont éliminés au deuxième tour.

Le jury procède ensuite à l'étude détaillée des neuf projets restants et à un nouvel examen général de tous les projets et confirme les éliminations faites au premier et au deuxième tour. Il se rend sur place pour un examen approfondi du problème urbanistique et établit ensuite le classement des neuf projets.

Il constate que deux d'entre eux ne sont pas primables, car ils dérogent au règlement sur la police des constructions.

Il décide de répartir entièrement la somme mise à sa disposition et attribue les prix suivants : 1^{er} prix, 5000 fr. ; 2^e prix, 3500 fr. ; 3^e prix, 2500 fr. ; 4^e prix, 1500 fr. ; 5^e prix, 1000 fr.

Il rédige comme suit les *conclusions* de son rapport :

« Le concours pour la création d'un centre d'enseignement professionnel à Yverdon donne toute satisfaction aux organisateurs. Il permet de trouver une solution à l'aménagement du quartier et à la création de bâtiments scolaires pour l'enseignement professionnel.

» Le jury s'est préoccupé de la question de savoir quel est, par rapport au centre de la ville, le meilleur emplacement pour les écoles projetées.

» Les membres du jury représentant l'autorité municipale sont d'avis que si, dans les années à venir, l'emplacement au nord du terrain offre quelque avantage par rapport à l'emplacement sud-ouest (distances), dans quelque dix ans, en raison de l'extension probable de la ville, les deux situations seront équivalentes.

» D'autre part, le jury estime que la zone résidentielle est mieux située dans la partie nord-est de la parcelle (en prolongation de la zone existante) que dans la partie sud-ouest.

» Le projet n° 5, 64 125, réalisé dans son ensemble, serait un enrichissement pour la ville d'Yverdon. Le jury recommande à la Municipalité de faire établir un plan de quartier sur la base de ce projet.

» A l'unanimité, le jury recommande à la Municipalité de charger l'auteur du projet n° 5 de l'élaboration du projet définitif, des plans d'exécution et de la direction des travaux du groupe scolaire, en tenant compte des critiques émises. »

L'ouverture des enveloppes révèle alors les noms des lauréats :

1^{er} prix : projet n° 64 125, MM. C. et F. Brugger, architectes, Lausanne.

2^e prix : projet n° 10 825, M. Bernard Calame, architecte, Lausanne. Collaborateur : M. Jean Schlaeppli.

3^e prix : projet n° 13 579, M. Jacques Longchamp, architecte E.P.U.L., Lausanne.
M. Michel Magnin, architecte E.P.U.L., Lausanne.

4^e prix : projet n° 20 371, M. Eugène Calandra, architecte, Lausanne.

5^e prix : projet n° 93 645, M. Michel-Robert Weber, architecte E.P.U.L., Lausanne.

LES CONGRÈS

Conférence mondiale de l'énergie

XI^e session partielle — Belgrade 1957

La XI^e session partielle de la Conférence mondiale de l'Énergie aura lieu à Belgrade, du 5 au 11 juin 1957.

Elle sera consacrée au sujet suivant :

L'énergie en tant que facteur de développement des pays sous-développés

Le programme technique, qui peut être obtenu en anglais, français, allemand et russe, comprend deux divisions principales :

Division A : Aspects économiques.

Division B : Aspects techniques. — Section B1 : Utilisation intégrale des ressources hydrauliques ; B2 : Utilisation intégrale des combustibles solides de basse qualité ; B3 : Utilisation de l'énergie nucléaire ; B4 : Énergie et agriculture ; B5 : L'énergie dans les industries métallurgiques, chimiques et autres.

La documentation pour les *séances techniques* sera envoyée aux participants avant l'ouverture de la session. Ces séances seront consacrées à la discussion de ces documents. Elles auront presque toutes lieu dans la grande salle du bâtiment des Trade-Unions.

Tous les rapports généraux seront ensuite publiés *in extenso*, dans les quatre langues de travail, sous le titre général : « Compte rendu de la XI^e session partielle de la Conférence mondiale de l'Énergie ».

Le programme des *manifestations mondaines*, séance d'ouverture, réceptions, représentations théâtrales spéciales, etc., sera richement fourni, et des visites de la ville et ses environs sont prévues pour les dames.

Enfin, de nombreuses excursions, visites de centrales hydro-électriques ou thermiques, d'installations industrielles, ainsi que de sites historiques ou touristiques auront lieu soit pendant la session dans les environs de Belgrade, soit après la session dans le reste du pays. Ces dernières, qui dureront une à deux semaines, mèneront les participants dans le sud (Serbie, Macédoine, Monténégro et Dalmatie), dans l'ouest (Croatie, littoral nord et Slovénie), ou dans le sud-ouest (Croatie, Bosnie, Herzégovine, Dalmatie et Slovénie).

Toutes les demandes de renseignements, ainsi que les inscriptions, sont à adresser au *Secrétariat du Comité national suisse de la Conférence mondiale de l'Énergie*, avenue de la Gare 45, Lausanne.

26 février 1957.